

Salariés intérimaires non cadre (ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 mars 1947)  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

#### Taux de base

TAUX DE COTISATIONS				
En pourcentage du salaire brut annuel				
Garanties	T1		T2	
	Employeur	Salarié	Employeur	Salarié
Décès	0,024 %	0,016 %	0,006 %	0,004 %
Rente éducation (OCIRP)	0,024 %	0,016 %	0,006 %	0,004 %
Invalidité	0,174 %	0,116 %	0,162 %	0,108 %
Incapacité de travail vie professionnelle	0,168 %	0,112 %	0,156 %	0,104 %
<b>TOTAL</b>	<b>- 414 h</b>	<b>0,39 %</b>	<b>0,26 %</b>	<b>0,33 %</b>
		<b>0,65 %</b>	<b>0,55 %</b>	
Incapacité de travail vie privée*		0,102 %	0,068 %	0,078 %
<b>TOTAL</b>	<b>+ 414 h</b>	<b>0,492 %</b>	<b>0,328 %</b>	<b>0,408 %</b>
		<b>0,82 %</b>	<b>0,68 %</b>	

\* La cotisation incapacité vie privée s'applique à compter du premier jour du mois qui suit la 414<sup>e</sup> heure de travail.

#### Taux réduits applicables selon taux d'accident du travail de l'entreprise

TAUX DE COTISATIONS				
En pourcentage du salaire brut annuel				
Garanties	T1		T2	
	Employeur	Salarié	Employeur	Salarié
Décès	0,024 %	0,016 %	0,006 %	0,004 %
Rente éducation (OCIRP)	0,024 %	0,016 %	0,006 %	0,004 %
Invalidité	0,174 %	0,116 %	0,162 %	0,108 %
Incapacité de travail vie professionnelle	0,120 %	0,080 %	0,114 %	0,076 %
<b>TOTAL</b>	<b>- 414 h</b>	<b>0,342 %</b>	<b>0,228 %</b>	<b>0,192 %</b>
		<b>0,57 %</b>	<b>0,48%</b>	
Incapacité de travail vie privée*		0,102 %	0,068 %	0,078 %
<b>TOTAL</b>	<b>+ 414 h</b>	<b>0,444 %</b>	<b>0,296 %</b>	<b>0,244 %</b>
		<b>0,74 %</b>	<b>0,61%</b>	

\* La cotisation incapacité vie privée s'applique à compter du premier jour du mois qui suit la 414<sup>e</sup> heure de travail.

PSS : Plafond de la Sécurité Sociale

T1 = TA : fraction de salaire inférieure ou égale au PSS

T2 = TB + TC : fraction de salaire supérieure à la T1, limitée à 8 PSS

#### Assureurs :

**APICIL Prévoyance**, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

**KLESIA Prévoyance**, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 4 rue Georges Picquart, 75017 Paris.

**OCIRP** : Union d'Institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 17 rue de Marignan, 75008 Paris